

Aéroports de Paris et Schiphol Group sur le point de créer une alliance de premier plan dans l'industrie aéroportuaire mondiale

Via un accord de coopération industrielle à long terme et une prise de participations croisées de 8%

Paris, Amsterdam, 21 octobre 2008

Afin d'anticiper les enjeux futurs de leur secteur, Aéroport de Paris S.A. ("Aéroports de Paris") et NV Luchthaven Schiphol (« Schiphol Group ») annoncent leur intention de signer un accord-cadre de coopération industrielle à long terme et de prise de participations croisées qui créerait une alliance de premier plan dans l'industrie aéroportuaire mondiale.

L'accord de coopération industrielle serait signé pour une durée initiale de douze ans et s'appuierait sur une structure de gouvernance efficace et équilibrée afin d'en assurer la réussite. Schiphol Group et Aéroports de Paris prendraient chacun une participation de 8% dans le capital de l'autre société afin de renforcer leur engagement mutuel de coopération industrielle.

Cet accord de coopération industrielle entre deux des plus importants groupes aéroportuaires européens constitue une initiative stratégique majeure qui devrait produire des bénéfices réciproques significatifs pour les deux sociétés dans tous les domaines clés de leurs activités :

- **Activités aéronautiques** : la coopération améliorera la compétitivité des deux aéroports grâce à la consolidation d'un double hub qui offrira, à travers les réseaux des compagnies aériennes, l'un des plus grands nombres de destinations (143¹) et de fréquences (plus de 30 000²), parmi l'ensemble des hubs européens. Aéroports de Paris et Schiphol Group vont coopérer afin d'offrir une proposition de valeur supérieure à leurs clients grâce à des services de tout premier ordre, une offre de produits élargie et des coûts de visite plus compétitifs pour les compagnies aériennes et les passagers ;
- **Activités non aéronautiques** : Schiphol Group et Aéroports de Paris ont l'intention d'accélérer la croissance et la rentabilité de leurs activités dans les commerces, l'immobilier et les télécoms. L'échange des meilleures pratiques et le partage des technologies et des processus permettront aux deux entités d'accroître leurs recettes et de réduire leurs coûts ;
- **Développement international** : Aéroports de Paris et Schiphol Group vont adopter une approche commune pour leurs développements futurs à l'international en privilégiant le renforcement du double hub au sein du réseau mondial SkyTeam, tout en conservant une démarche opportuniste dans les zones non couvertes par SkyTeam.
- **Schiphol Group et Aéroports de Paris ont identifié des synergies combinées de revenus et de coûts d'environ 71 millions € par an en année pleine d'ici à 2013 et prévoient de réduire leurs dépenses d'investissement de 18 millions € par an en moyenne à partir de 2013.**

¹ Destinations intercontinentales (hors Afrique du Nord et Turquie), source : OAG Juillet 2007 (vols directs uniquement), Schiphol, Roland Berger

² Liaisons hebdomadaires longs/moyens courriers espacées de moins de deux heures

- **Aéroports de Paris et Schiphol Group ont l'ambition d'être à l'avant-garde dans le domaine du développement durable.**
- **Afin de garantir le succès de la coopération industrielle, Schiphol Group et Aéroports de Paris se doteraient d'une structure de gouvernance efficace et équilibrée :**
 - **Un Comité de Coopération Industrielle superviserait la coopération. Il serait composé de quatre représentants de chaque société et présidé à tour de rôle par le Président-directeur général d'Aéroports de Paris et le « Chief Executive Officer » de Schiphol Group ;**
 - **Huit Comités de Pilotage, co-présidés par les deux sociétés et composés d'un nombre égal de représentants de chaque société, seraient chargés de mettre en place la coopération dans les huit domaines de coopération ;**
 - **Le Président-Directeur général d'Aéroports de Paris serait nommé au conseil de surveillance de Schiphol Group et serait présenté au conseil de surveillance pour devenir membre du comité d'audit ;**
 - **Le « Chief Executive Officer » et le « Chief Financial Officer » de Schiphol Group seraient nommés au conseil d'administration d'Aéroports de Paris et le « Chief Executive Officer » de Schiphol Group serait présenté au conseil d'administration pour devenir membre du comité de la stratégie et des investissements.**
- **Aéroports de Paris prendrait une participation de 8% dans le capital de Schiphol Group par le biais d'une augmentation de capital réservée, représentant un investissement total de 370 millions €.**
- **Schiphol Group ferait l'acquisition d'une participation de 8% dans le capital d'Aéroports de Paris auprès de l'Etat français au prix de 67 € par action, représentant un investissement total de 530 millions €.**
- **Aéroports de Paris et Schiphol Group prévoient que la transaction aura un impact relatif sur leurs BNPA, respectivement à partir de 2009 et 2010.**

M. Pierre Graff, Président-Directeur général d'Aéroports de Paris, a déclaré : « Cette coopération va constituer une avancée décisive dans notre industrie. C'est pour nous une opportunité unique d'améliorer nos opérations et notre compétitivité dans le nouveau paysage mondial de l'industrie du transport aérien. L'acquisition de 8% du capital de Schiphol Group représente un investissement attractif dans un aéroport de tout premier ordre. Cette acquisition et notre future coopération avec Schiphol Group vont permettre de créer une valeur considérable pour nos actionnaires, nos clients et nos collaborateurs. »

M. Gerlach Cerfontaine, Président et « Chief Executive Officer » de Schiphol Group, a déclaré : « Ce projet de coopération est un choix d'une importance stratégique majeure pour le système du double hub dans une industrie aéronautique mondiale en pleine consolidation. Il va donner à Aéroports de Paris et Schiphol Group une longueur d'avance sur les autres aéroports et créer un réseau de connexions de tout premier plan pour les passagers en correspondance aussi bien avec l'Europe que le monde entier. Cette initiative ne peut qu'améliorer notre compétitivité ainsi que celle de SkyTeam, vis-à-vis de nos concurrents en Europe et au Moyen-Orient. Qui plus est, le renforcement de la qualité des services et des principaux processus aéroportuaires profitera à tous les utilisateurs de nos aéroports – aux compagnies aériennes comme aux passagers. »

De fortes motivations stratégiques

Aéroports de Paris et Schiphol Group vont s'engager dans un accord de coopération industrielle à long terme qui aura des répercussions bénéfiques dans tous leurs domaines d'activités.

Activités aéronautiques : améliorer la compétitivité d'Aéroports de Paris et de Schiphol Group

La coopération vise à améliorer la compétitivité des deux aéroports grâce à la consolidation d'un concept de double hub, qui va leur permettre d'augmenter et de diversifier les destinations et les fréquences des vols grâce à une gestion coordonnée de leurs activités et de leurs interactions avec les compagnies aériennes.

Grâce à leurs positions géographiques à la fois très attractives et complémentaires, qui couvrent une zone de 59 millions d'habitants, le double hub de Schiphol Group et d'Aéroports de Paris représente une coopération unique qui offrira, à travers les réseaux des compagnies aériennes, l'un des plus grands nombres de destinations (143, vols intercontinentaux hors Afrique du Nord et Turquie) et de correspondances longs/moyens courriers possibles en une semaine (30 000 connexions possibles en moins de deux heures), parmi l'ensemble des hubs européens.

Aéroports de Paris et Schiphol Group vont coopérer afin d'offrir une proposition de valeur supérieure à leurs usagers. Ainsi, désireux de proposer à leurs clients un produit "voyage" homogène et de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne, Aéroports de Paris et Schiphol Group prévoient d'harmoniser l'agencement et la signalisation de leurs terminaux et d'améliorer leurs processus passagers (enregistrement, information, sécurité), en misant à la fois sur un renforcement de la qualité du service et une offre de produits plus large qui intégrera notamment des concepts novateurs et porteurs comme celui du « Coupe file » Privium.

Par le biais de cette coopération, Schiphol Group et Aéroports de Paris entendent également renforcer leurs relations avec leurs plus grands clients, dont le groupe Air France-KLM, grâce à une optimisation de la connectivité entre les deux aéroports, mais aussi grâce à l'homogénéisation des processus, tant coté ville que coté piste (par exemple grâce à une action coordonnée au sein du programme européen de "Collaborative Decision Making") et des infrastructures au sol (systèmes de tri et de suivi des bagages par exemple). L'alliance doit également améliorer la compétitivité des deux aéroports vis-à-vis des hubs régionaux ou spécialisés et leur attractivité auprès de toutes les compagnies aériennes, en offrant davantage de fréquences de vols vers des zones comme l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud.

Enfin, grâce à cette coopération, Aéroports de Paris et Schiphol Group viseront à optimiser leur efficacité opérationnelle et à réaliser des économies de coûts par exemple à travers la standardisation des cahiers des charges et la mise en commun de leurs achats dans des domaines tels que les équipements électromécaniques, les trieurs de bagages, les systèmes d'identification à fréquence radio (RFID), les systèmes informatiques et de télécommunications.

Activités non aéronautiques : accélérer la croissance des activités de commerces, immobilier et télécoms

Schiphol Group et Aéroports de Paris prévoient de mettre à profit leurs savoir-faire respectifs afin d'accélérer la croissance de leurs activités commerciales, d'immobilier et de télécommunications et d'en augmenter la rentabilité.

Au niveau des boutiques, bars, restaurants et autres activités commerciales, Aéroports de Paris s'appuiera sur les meilleures pratiques et l'expertise de Schiphol Group, notamment en matière d'agencement et de

systèmes de suivi de la performance des points de vente, pour améliorer les performances des surfaces commerciales dans ses aéroports. Schiphol Group, pour sa part, bénéficiera des nouveaux concepts développés par Aéroports de Paris dans le domaine de la mode et des parfums et cosmétiques, et de son savoir-faire en matière de contrats de concession. Les deux partenaires coopéreront enfin pour imaginer de nouvelles zones commerciales attrayantes et originales et étudieront la possibilité de regrouper leurs achats dans leurs activités de gestion directe des espaces commerciaux.

Dans l'immobilier, Schiphol Group et Aéroports de Paris ont l'intention d'adopter une démarche coordonnée en direction de leurs grands clients communs et de partager leurs meilleures pratiques sur le plan organisationnel, contractuel et financier.

Dans l'activité Télécommunications, Aéroports de Paris et Schiphol Group harmoniseront leur offre de service en direction d'Air France-KLM et élargiront leur portefeuille de produits grâce à la création d'une liaison dédiée entre les aéroports de Schiphol / Paris – Charles de Gaulle / Paris – Orly et au co-développement de nouvelles technologies (RFID, téléphonie sur IP ou Wimax).

Activités internationales : renforcer le développement international

Schiphol Group et Aéroports de Paris partagent une ambition commune d'étendre leur présence à l'international et de devenir des opérateurs aéroportuaires internationaux de premier plan. Les deux sociétés vont dorénavant poursuivre ensemble les futures opportunités à travers la création de co-entreprises pour tous les développements aéroportuaires internationaux à venir, sauf dans le cas où l'une des parties déclarerait explicitement ne pas être intéressée.

Ces co-entreprises s'appuieront sur un réseau géographique et une expertise uniques, résultat de l'expérience accumulée des deux opérateurs en matière d'évaluation et de montage de projets d'investissement à l'international, des savoir-faire complémentaires (immobilier et commerces pour Schiphol Group, ingénierie et développement pour Aéroports de Paris) et la combinaison de leurs ressources humaines et financières.

Aéroports de Paris et Schiphol Group privilégieront les opérations susceptibles notamment de renforcer le concept de double hub au sein du réseau mondial SkyTeam, tout en conservant une démarche opportuniste dans les zones non-couvertes par SkyTeam.

Une gouvernance efficace et équilibrée pour assurer le succès de la coopération industrielle

Pour assurer la réussite de la coopération industrielle, Schiphol Group et Aéroports de Paris vont se doter d'une structure de gouvernance efficace et équilibrée comprenant une représentation réciproque au sein des conseil d'administration et conseil de surveillance respectifs :

- Le Président-directeur général d'Aéroports de Paris sera nommé au conseil de surveillance de Schiphol Group et sera présenté au conseil de surveillance pour devenir membre du comité d'audit ;
- Le « Chief Executive Officer » et le « Chief Financial Officer » de Schiphol Group seront nommés au conseil d'administration d'Aéroports de Paris et le « Chief Executive Officer » de Schiphol Group sera présenté au conseil d'administration pour devenir membre du comité de la stratégie et des investissements.
- Un Comité de Coopération Industrielle (« CCI ») sera créé. Il comprendra quatre représentants de chaque société (issus pour Aéroports de Paris de son comité exécutif et pour Schiphol Group de son « Board of Management ») et sera présidé à tour de rôle par le Président-directeur général d'Aéroports de Paris et le « Chief Executive Officer » de Schiphol Group. Le CCI se réunira au moins une fois tous les deux mois pour superviser la coopération industrielle. Le CCI définira et coordonnera les initiatives stratégiques de la coopération et examinera leur application ;

- Huit Comités de Pilotage (« CP ») seront créés dans les domaines suivants : (i) développement du double hub et de l'attractivité du réseau, (ii) opérations aéroportuaires, (iii) activités commerciales, (iv) développement international, (v) immobilier, (vi) télécommunications et « IT », (vii) développement durable et (viii) achats. Les CP seront chargés de la mise en œuvre et de la gestion opérationnelle de la coopération dans leurs domaines respectifs de compétence. Chaque CP comportera le même nombre de représentants d'Aéroports de Paris et de Schiphol Group et sera coprésidé par un représentant de chaque société. Les CP se réuniront une fois par mois.

Soixante actions communes ont déjà été identifiées et seront mises en œuvre en trois vagues successives, planifiées en fonction de critères d'accessibilité et d'attractivité. La première vague doit commencer à partir du premier trimestre 2009.

Des synergies importantes attendues

Les directions d'Aéroports de Paris et de Schiphol Group ont identifié des synergies combinées de revenus et de coûts d'environ 71 millions € par an en année pleine d'ici à 2013 et prévoient de réduire leurs dépenses d'investissement de 18 millions € par an en moyenne à partir de 2013. Les synergies de revenus et de coûts devraient être réalisées à hauteur d'environ 15% et 80% des synergies attendues en année pleine, respectivement en 2010 et 2012. Le montant total des synergies attendues se répartirait entre Aéroports de Paris pour 55/14 millions € et Schiphol Group pour 16/4 millions €.

Aéroports de Paris prévoit que les synergies de revenus et de coûts proviendront à 45-50% des activités aéronautiques, à 30-35% des activités commerciales et à 20-25% des autres activités. Aéroports de Paris a pour objectif de conserver une part significative de ces synergies. Les synergies proviendront en particulier du regroupement des achats avec Schiphol Group (électromécanique, tri de bagages, matériels de détection pour la sûreté, équipements de pistes, etc.), du lancement de nouveaux services comme Privium et de dépenses par passager plus élevées dans les boutiques, bars et restaurants.

Schiphol Group estime que les synergies de revenus et de coûts proviendront à 40-45% des activités aéronautiques, à 25-30% des activités commerciales, à 10-15% de l'immobilier et à 15-20% des autres activités. Les synergies résulteront en particulier du regroupement des achats avec Aéroports de Paris (électromécanique, tri de bagages, matériels de détection pour la sûreté, équipements de pistes, etc.) et des certains achats qui pourraient être faits en commun dans les activités de gestion directe des espaces commerciaux.

Développement durable

Aéroports de Paris et Schiphol Group ont l'ambition d'être à l'avant-garde dans le domaine du développement durable, en mettant en œuvre des mesures d'économie d'énergie, en développant l'utilisation des énergies renouvelables et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Prix de la transaction

Aéroports de Paris et Schiphol Group prendraient chacun une participation de 8% dans le capital de l'autre afin de renforcer leur engagement mutuel de coopération industrielle.

Aéroports de Paris prendrait une participation de 8% dans le capital de Schiphol Group par le biais d'une augmentation de capital réservée représentant un investissement total de 370 millions €. Ce montant correspond à des multiples d'EBITDA et de P/E de 11,3x et 22,3x respectivement, sur la base des résultats

des douze derniers mois (au 30 juin 2008), ajustés des résultats sur l'immobilier de placement et des charges financières afférentes aux 500 millions € de dividende exceptionnel distribué par Schiphol Group en septembre 2008³. Aéroports de Paris prévoit que la transaction aurait un impact relatif sur son BNPA dès 2009.

Schiphol Group ferait l'acquisition d'une participation de 8% du capital d'Aéroports de Paris auprès de l'Etat français au prix de 67 € par action, soit un investissement total de 530 millions €. Ce prix correspond à des multiples d'EBITDA et de P/E de 10,5x et 26,4x respectivement, sur la base des résultats des douze derniers mois⁴ (au 30 juin 2008).

Aéroports de Paris et Schiphol Group prévoient de consolider leurs participations respectives par la méthode de la mise en équivalence.

Principales dispositions des accords entre les partenaires

Aéroports de Paris, Schiphol Group et leurs actionnaires respectifs envisagent de signer des accords portant sur une collaboration industrielle d'une durée de douze ans et l'acquisition de participations croisées de 8%, qui prévoiraient les conditions suivantes :

- **Durée** : l'accord de coopération industrielle aurait une durée initiale de douze ans. Aéroports de Paris et Schiphol Group se réuniraient tous les deux ans pour examiner les moyens d'étendre la coopération. Tous les quatre ans, les deux sociétés se réuniraient pour faire le point sur les progrès accomplis et pourraient librement décider de mettre un terme à la coopération industrielle ;
- **Lien d'interdépendance** : la cessation de la coopération industrielle entraînerait la cession des participations croisées (et vice versa) ;
- **Sortie** : pour compenser l'absence de liquidité de marché de ses actions, Schiphol Group attribuerait une option de vente à Aéroports de Paris, à travers laquelle, en cas de sortie, Aéroports de Paris aurait le droit de revendre ses actions Schiphol à Schiphol Group. Le prix de l'option serait calculé sur la base du prix de cession des actions d'Aéroports de Paris réalisé par Schiphol Group et de la juste valeur de marché déterminée par des conseils externes. L'Etat français et Aéroports de Paris auraient des droits de préemption sur la participation de Schiphol Group dans le capital d'Aéroports de Paris en cas de sortie. Schiphol Group accorderait à l'Etat français un droit de vente forcée (« drag-along right ») sous certaines conditions ;
- **Droit de sortie conjointe** : Aéroports de Paris et Schiphol Group disposeraient de droits de sortie conjointe sous certaines conditions ;
- **Participations croisées similaires** : Aéroports de Paris et Schiphol Group prévoiraient de maintenir des participations croisées d'un niveau similaire, lesquelles seraient assorties de clauses de maintien des participations et d'anti-dilution ;
- **Dividende** : Schiphol Group envisagerait d'aligner sa politique de distribution de dividende sur celle d'Aéroports de Paris.

³ 12 derniers mois au 30 juin 2008. EBITDA et résultat net retraités des éléments non-récurrents et relatifs à l'immobilier de placement respectivement de 484 millions € et 191 millions € pour Schiphol Group. Valeur des fonds propres et valeur d'entreprise de 4,25 milliards € et 5,5 milliards € respectivement sur la base des termes de la transaction.

⁴ 12 derniers mois au 30 juin 2008. EBITDA et résultat net retraités des éléments non-récurrents respectivement de 805 millions € et 251 millions € pour Aéroports de Paris. Valeur des fonds propres et valeur d'entreprise de 6,6 milliards € et 8,5 milliards € respectivement sur la base des termes de la transaction.

Calendrier prévisionnel

La transaction devrait être finalisée avant la fin novembre 2008 sous réserve de l'obtention des avis, approbations et autorisations nécessaires notamment de la part des instances représentatives des personnels, des organes représentant les actionnaires et des conseils d'administration des deux entités

Perspectives

Aéroports de Paris

Aéroports de Paris maintient son objectif de croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA en 2008, substantiellement supérieure à celle du trafic, avec un EBITDA en croissance de + 9 % à + 12 % en 2008. Aéroports de Paris confirme également son objectif de croissance de l'EBITDA de + 60 %, en valeur absolue entre 2005 et 2010.

Schiphol Group

Schiphol Group prévoit une croissance nulle de son trafic passagers en 2008 et une croissance nulle ou légèrement négative en 2009 pour l'aéroport d'Amsterdam Schiphol. A partir de 2010, la croissance du trafic passagers devrait être en ligne avec celle de l'économie.

Schiphol Group prévoit une croissance annuelle moyenne de son EBITDA (hors plus / moins valeur de cession d'actifs immobiliers et résultats sur l'immobilier de placement) comprise entre 5% et 9% sur la période 2007-2013, sur la base d'une hypothèse de croissance du trafic passagers en ligne avec la croissance économique à partir de 2010. Schiphol Group prévoit un EBITDA 2008 (hors plus / moins valeur de cession d'actifs immobiliers et résultats sur l'immobilier de placement) en baisse par rapport à 2007.

Autres

Morgan Stanley agit en tant que conseil financier d'Aéroports de Paris.

JP Morgan agit en tant que conseil financier de Schiphol Group.

Contacts

Aéroports de Paris

Relations investisseurs : Charlotte Guyot / Florence Dalon

Tel : + 33 (0)1 43 35 70 58

Relations presse : Jérôme Dutrieux / Charlotte de Chavagnac

Tel : +33 (0)1 43 35 70 70

Schiphol Group

Communication institutionnelle et relations presse : Mirjam Snoerwang / Ruud Wever

Tel : +31 (0) 20 601 2673

Relations investisseurs : Simon Theeuwes

Telc: +31 (0)20 601 2570

Informations utiles***Retransmission en direct sur Internet de la conférence de presse***

La retransmission (webcast) en direct aujourd'hui à 10 heures 30 (heure de Paris) sur le site Internet d'Aéroports de Paris, de la conférence de presse est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.aeroportsdeparis.fr/Adp/fr-FR/Groupe/>

Retransmission en direct sur Internet puis en différé de la réunion d'analystes

La retransmission (webcast) en direct aujourd'hui à 13 heures 30 puis en différé à partir de 17 heures (heure de Paris), de la présentation aux analystes est disponible sur le site Internet d'Aéroports de Paris à l'adresse suivante :

<http://www.aeroportsdeparis.fr/Adp/fr-FR/Groupe/Finance/>

Retrouvez l'intégralité des éléments publiés aujourd'hui, 21 octobre 2008, sur le site Internet d'Aéroports de Paris www.aeroportsdeparis.fr

- Communiqué :

<http://www.aeroportsdeparis.fr/Adp/fr-FR/Groupe/Finance/CommuniquePresseFinancier/juilletdecembre2008/juilletdecembre2008.htm>

- Présentation aux analystes et présentation à la presse :

<http://www.aeroportsdeparis.fr/Adp/fr-FR/Groupe/Finance/Publications/AutresPresentations/>

Site internet de Schiphol Group

La retransmission aujourd'hui (webcast) de la conférence de presse en direct à 10 heures 30 (heure de Paris), de la réunion analystes en direct à 13 heures 30 (heure d'Amsterdam) ainsi que l'intégralité des éléments publiés aujourd'hui, 21 octobre 2008, sont disponibles sur le site Internet de Schiphol Group :

<http://www.schipholgroup.com>

Aéroports de Paris

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2ème groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire et le 1er groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2007, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 92,4 millions € et le Groupe a accueilli 86,4 millions de passagers.

<http://www.aeroportsdeparis.fr>

Schiphol Group

Schiphol Group est un opérateur aéroportuaire. Le but de la société est de créer de la valeur durable pour ses parties prenantes en développant des villes aéroportuaires (AirportCities) et de faire de l'aéroport d'Amsterdam Schiphol la ville aéroportuaire la plus importante. La société a pour ambition de devenir l'un des plus grands opérateurs aéroportuaires mondiaux.

Aux Pays-Bas, Schiphol Group, qui détient et gère en totalité l'aéroport d'Amsterdam Schiphol, l'aéroport de Rotterdam et l'aéroport de Lelystad, a également une participation de 51% dans l'aéroport d'Eindhoven. Dans le reste du monde, Schiphol USA Inc. détient une participation dans JFK IAT, qui gère le Terminal 4 de l'aéroport John F. Kennedy de New York tandis que Schiphol Australia détient une participation dans Brisbane Airport Corporation, l'opérateur de l'aéroport de Brisbane.

En 2007, Schiphol Group a réalisé un chiffre d'affaires de 1 146,2 millions € et transporté 50,4 millions de passagers si l'on additionne le trafic des aéroports d'Amsterdam Schiphol, de Rotterdam et d'Eindhoven.

<http://www.schipholgroup.com>

Avertissement

Le communiqué de presse ci-dessus contient des déclarations prospectives fondées sur les prévisions, opinions et anticipations actuelles des équipes de management. Ces prévisions, opinions et anticipations sont susceptibles d'évoluer en raison d'incertitudes pesant notamment sur l'environnement économique, financier et réglementaire. Les déclarations prospectives sont également soumises à un certain nombre de facteurs susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Aéroports de Paris et Schiphol Group n'a pas l'intention de modifier ou de mettre à jour ces déclarations.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'acheter des titres Aéroports de Paris, et ne doit pas servir d'offre de vente ou de sollicitation de ce type où que ce soit dans le monde. Pour toute information complémentaire concernant la société, vous êtes invité à vous reporter à la documentation officielle déposée en France auprès de l'Autorité des marchés financiers également consultable sur le site Internet <http://www.aeroportsdeparis.fr>.